

République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du vendredi 01 avril 2016

Date de la convocation :
25/03/2016

L'an deux mille seize et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.

Membres en exercice :
15

Présents :
12

Présents :
Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD, Cyrille PRACHE, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
12

Secrétaire de séance:
Michèle MOUTTE

Représentés :
Madame Cathie MAZZOLINI par Monsieur Joanny BOUNOUS
Monsieur Daniel DELORY par Madame Michèle MOUTTE

Absents :
Louis BREMOND

DE 2016 021

Objet: Participation aux Centrales Villageoises

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intervention de la société coopérative "Centrales Villageoises Lure-Albion" lors de la séance du 22 janvier dernier.

Il revient sur l'objectif de cette société :

- installer et exploiter localement des unités de production d'énergie renouvelable ;
- promouvoir les économies d'énergie.

La démarche étant aussi la réappropriation par les citoyens de la politique énergétique nationale, face à la main-mise croissante de grands groupes industriels, par le type de société à caractère coopératif, c'est à dire qu'un associé a une voix.

Pour devenir sociétaire, toute personne physique ou morale doit acquérir une ou plusieurs parts à 100€, ce qui donne le droit de participer aux décisions de la société.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps au Conseil Municipal de devenir sociétaire avec 5 parts à 100€, puis dans un second temps 2 parts à 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

avec 5 voix pour,

6 voix contre (J. BOUNOUS, Ch. BOURRELLY, S. CAMPIONE, P. LOMBARD, C. MAZZOLINI, E. ROBIN),

3 abstentions (J. CHARROUX, S. GIOVANNONI, M. MOUTTE)

- **REFUSE** la proposition de Monsieur le Maire visant à devenir sociétaire avec une participation de 500€ représentant 5 parts.

avec 7 voix pour,

5 voix contre (Ch. BOURRELLY, S. CAMPIONE, J. CHARROUX, P. LOMBARD, C. MAZZOLINI)

2 abstentions (S. GIOVANNONI, M. MOUTTE),

- **DÉCIDE** de devenir sociétaire au sein de la société coopérative "Centrales Villageoises",

- **DÉCIDE** de participer à hauteur de 200€ soit 2 parts au coût unitaire de 100€,

- **PRÉCISE** que cette somme sera inscrite dans les prévisions budgétaires de l'année 2016.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

